

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 19 mars 2025

Le 19 mars 2025, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur convocation transmise le 13 mars 2025, dans les conditions réglementaires sous la présidence de Monsieur Marc MONTARDIER, Vice-Président du CCAS en remplacement du Président excusé.

Étaient présents : M. Marc MONTARDIER, Mme Sophie PIFFARELLY, Mme Eve MOUTTOU, Mme Yasmine DONMEZ, M. Olivier RACHET, Mme Catherine JUAN, M. Xavier GIRARD, Mme Mariette AÏN, Mme Catherine BEDOUELLE, M. Paul CHEVALLIER, Mme Elisabeth JACQUEMIN, Mme Angélique KRIMAT, M. Jean-Maurice L'HÔTELLIER, Mme Anne-Marie LHUILLIER.

Était représenté : M. Didier FISCHER

Excusé : M. Denis LARGETEAU

Non excusé : M. Nicolas GROS DAILLON

Mme Sophie PIFFARELLY est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°02 : COMPTE DE GESTION DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE EXERCICE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Considérant que le Compte de Gestion dressé par le comptable public est accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, en intégrant les décisions modificatives qui se rattachent à l'exercice, comme les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats ;

Considérant que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, étant précisé que les restes à réaliser sont ceux figurant au Compte Administratif ;

Considérant que les opérations sont régulières ;

Considérant la validation de l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 en ce qui concerne l'exercice écoulé et l'exécution du budget N-1 pour les différentes sections budgétaires ;

Considérant la validation comptable des valeurs inactives.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Vice-Président, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration,

A l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE – APPROUVE le Compte de Gestion de la Résidence Autonomie dressé pour l'exercice 2024, par M. Pierre COLLIOT, comptable, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Coignières, le 19 mars 2025

Pour extrait conforme :
Le Vice-Président délégué,



Marc MONTARDIER

RA LES MOISSONNEURS-CCAS COIGN BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Pierre COLLIOT

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2024 AU 27/01/2025

Nomenclature M22

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE :	Bilan	Etat A1	Page 3	A	Page 9
	1. Bilan Actif				
	2. Bilan Passif				
	Compte de résultat	Etat A2	Page 10	A	Page 13
	Compte de résultat consolidé	Etat A2	Page 14	A	Page 16
	Résultats budgétaires de l'exercice	Etat B1	Page 17	A	Page 17
	Résultats d'exploitation consolidé	Etat B2	Page 18	A	Page 18
	Affectation des résultats	Etat C1 à C3	Page 19	A	Page 21
	Amortissements comptables excédentaires différés(cpt 116) ...	Etat C4	Page 22	A	Page 22
	Opérations budgétaires d'investissement	Etat D1 à D2	Page 23	A	Page 24
	Opérations budgétaires d'exploitation	Etat D3 à D4	Page 25	A	Page 27
	Consommation des crédits de la section d'investissement	Etat D5	Page 28	A	Page 29
	Consommation des crédits de la section d'exploitation	Etat D5	Page 30	A	Page 31
	Balance des comptes	Etat E1	Page 32	A	Page 39
	Renseignements annexes à la balance	Etat E2	Page 40	A	Page 41
	Situation des valeurs inactives	Etat F	Page 42	A	Page 42
	Signature du compte	Page 43	A	Page 43	



Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	39 957,50	939 215,00	979 172,50
Titres de recette émis (b)	10 116,00	954 905,32	965 021,32
Réductions de titres (c)	0,00	36 932,55	36 932,55
Recettes nettes (d = b - c)	10 116,00	917 972,77	928 088,77
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	39 957,50	939 215,00	979 172,50
Mandats émis (f)	5 661,00	955 194,89	960 855,89
Annulations de mandats (g)	0,00	39 000,00	39 000,00
Depenses nettes (h = f - g)	5 661,00	916 194,89	921 855,89
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	4 455,00	1 777,88	6 232,88
(h - d) Déficit			



Résultats d'exploitation consolidés de l'exercice

INTITULE DES SUBDIVISIONS	MONTANT DU RESULTAT DE L'EXERCICE
BUDGET PRINCIPAL	1 777,88
BUDGETS ANNEXES	
TOTAL : BUDGET GENERAL + BUDGETS ANNEXES (A)	1 777,88

(A) : Montant repris en Balance d'Entrée de l'exercice suivant au compte 12

"Résultat de l'exercice"



Etat Consommation des Crédits

Section D'EXPLOITATION
RECETTES

58101 - RA LES MOISSONNEURS-CCAS COIGN

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
		1	2	3	4 = 2 - 3	5 = 1 - 4		
002	Résultat de fonctionnement reporté	64 067,52		64 067,52				64 067,52
017	Produits de la tarification	21 500,00		21 500,00	27 395,38		27 395,38	-5 895,38
018	Autres produits relatifs à exploitation	853 647,48		853 647,48	927 509,94	36 932,55	890 577,39	-36 929,91
Total		939 215,00		939 215,00	954 905,32	36 932,55	917 972,77	21 242,23

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 078-267802650-20250319-250319_02-DE

S²LO 31/

Renseignements annexes à la balance

SECTION D'INVESTISSEMENT : EXECUTION DU BUDGET

58101 - RA LES MOISSONNEURS-CCAS COIGN

Exercice 2024

COMPTES	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (1)		RESULTAT DE L'EXERCICE (2)		RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (3)	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
1-2-39-481-49-59 (budget principal)		36 757,50		4 455,00		41 212,50

(1) [BE soldes créditeurs - BE soldes débiteurs des comptes : 1-2-39-481-49-59] - [BE soldes créditeurs - BE soldes débiteurs des comptes non budgétaires : 10685, 10686, 10687, 110, 111, 114, 1163, 119, 12, 1412, 1688, 2768]

(2) Solde des opérations budgétaires de l'année

(3) Somme algébrique des colonnes (1) et (2)



Renseignements annexes à la balance

SECTION D'INVESTISSEMENT : EXECUTION DU BUDGET
 RAPPROCHEMENT DE LA BALANCE ET DU RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

58101 - RA LES MOISSONNEURS-CCAS COIGN

Exercice 2024

CLASSES 1, 2 COMPTES 39, 481, 49, 59 (4)		DIFFERENCE BRUTE (5)
SOLDES DEBITEURS	SOLDES CREDITEURS	
	105 280,02	105 280,02

(4) Soldes débiteurs et soldes créditeurs de la balance de sortie des comptes CLASSES 1, 2 COMPTES 39, 481, 49, 59

(5) = Soldes créditeurs - Soldes débiteurs

COMTE 10685 (6)	COMTE 10686 (7)	COMTE 10687 (8)	COMTE 110 (9)	COMTE 111 (10)	COMTE 119 (11)	COMTE 114 (12)	COMTE 1163 (13)	COMTE 1412 (14)	COMTE 1688 (15)	COMTE 2768 (16)	RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE (17)
			64 067,52								41 212,50

(6) à (16) : Soldes créditeurs (+) ou débiteurs (-) des comptes à la balance de sortie

(17) : Identité du résultat : (17) = (3) = (5) - somme algébrique des colonnes (6) à (16)



58101 - RA LES MOISSONNEURS-CCAS COIGN

Exercice 2024

Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

LOPEZ Amelie (1036880708-0), Inspecteur des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme vérifiable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **RA LES MOISSONNEURS-CCAS COIGN** pendant l'année **2024** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

COLLIOT Pierre (1013292781-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A **DDFiP DES YVELINES**, le **29/01/2025**

A **SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**, le **30/01/2025**

A , le

